

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 4 mars 2022

Délibération de référence	Objet	Résolution
N°20220304_1PoM	Vote du CA 2021	A l'unanimité
N°20220128_2APoM	Affectation des résultats de l'exercice 2021	A l'unanimité
N°20220304_3APoM	Budget Primitif	A l'unanimité



Date de convocation : mercredi 23 février 2022

Nombre de membres : 43

En exercice : 43

Présents : 34

Votants : 37

Date et lieu d'affichage : vendredi 11 mars 2022

Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard — Le Mans

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 072-200078426-20220304-20220304_1APOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du vendredi 4 mars 2022

POLE METROPOLITAIN

Présentiel

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain a été convoqué le mercredi 23 février 2022 pour la séance du vendredi 4 mars 2022 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur BRETEAU Franck, maire de SAINT GEORGES DU BOIS, salle associative.

Délégués titulaires votants

Pour CDG 72 : MM. GALPIN Gérard, GUY Samuel — 2 présents et 2 voix.

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. LATIMIER Martial (pouvoir de Monsieur MONGELLA Arnaud), PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 5 présents et 6 voix.

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, HEULOT Carole, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, GOULETTE Yvan, LE FOLL Stéphane, PARIS Laurent — 8 présents et 8 voix.

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice (pouvoir de Monsieur AMIARD Dominique) — 4 présents et 5 voix.

Pour OBB : Mmes DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, MM. COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 5 présents et 5 voix.

Pour SEM : MM. BRIONNE Alain, FOUCHARD Stéphane, ROUANET Nicolas — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie (pouvoir de Monsieur GUYOMARD Patrice), MM. GALPIN Gérard — 2 présents et 3 voix.

Pour VDS : MM. FRANCO Emmanuel, LERUEZ Jean-Baptiste, MAXERAT Xavier, TELLIER Noël, VIOT Alain — 5 présents et 5 voix.

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mme COZIC-GUILLAUME Isabelle, DELAHAYE Delphine, HEUZE Nelly, MM. DESMAZIERES Patrick, LE MENER Dominique, SASSO Olivier.

Pour GB : M. MONGELLA Arnaud.

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, KAZIEWICZ Renée, MOISY Sophie, MULLET Karine, MM. BATIOT Rémy, COUNIL Christophe, COZIC Thierry, LEBOLU Joël, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin.

Pour SEM : Mme MORGANT Nathalie.

Pour 4CPS : M. GUYOMARD Patrice.

Monsieur BRETEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

ID : 072-200078426-20220304-20220304_1APOM-DE

SLO

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 mars 2022

N° 20220304_1APoM

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Vote du CA 2021

Il est proposé au Comité Syndical le Compte administratif 2021 pour approbation, à partir du tableau ci-dessous présenté aux élus du Pôle :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissements</i>		<i>Ensemble</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés.		72 974,43		13 205,71		86 180,14
Opération de l'exercice	279 437,02	207 190,76	7 605,56	20 918,21	287 042,58	228 108,97
Totaux	279 437,02	280 165,19	7 605,56	34 123,92	287 042,58	314 289,11
Résultats de clôture.		728,17		26 518,36		27 246,53
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	279 437,02	280 165,19	7 605,56	34 123,92	287 042,58	314 289,11
Résultats définitifs		728,17		26 518,36		27 246,53

► En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de :

- **VALIDER** le compte administratif 2021 du pôle métropolitain tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,


LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL



Date de convocation : mercredi 23 février 2022

Nombre de membres : 43

En exercice : 43

Présents : 34

Votants : 37

Date et lieu d'affichage : vendredi 11 mars 2022

Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard — Le Mans

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 072-200078426-20220304-20220304_2APOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du vendredi 4 mars 2022

POLE METROPOLITAIN

Présentiel

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain a été convoqué le mercredi 23 février 2022 pour la séance du vendredi 4 mars 2022 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur BRETEAU Franck, maire de SAINT GEORGES DU BOIS, salle associative.

Délégués titulaires votants

Pour CDG 72 : MM. GALPIN Gérard, GUY Samuel — 2 présents et 2 voix.

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. LATIMIER Martial (pouvoir de Monsieur MONGELLA Arnaud), PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 5 présents et 6 voix.

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, HEULOT Carole, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, GOULETTE Yvan, LE FOLL Stéphane, PARIS Laurent — 8 présents et 8 voix.

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice (pouvoir de Monsieur AMIARD Dominique) — 4 présents et 5 voix.

Pour OBB : Mmes DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, MM. COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 5 présents et 5 voix.

Pour SEM : MM. BRIONNE Alain, FOUCHARD Stéphane, ROUANET Nicolas — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie (pouvoir de Monsieur GUYOMARD Patrice), MM. GALPIN Gérard — 2 présents et 3 voix.

Pour VDS : MM. FRANCO Emmanuel, LERUEZ Jean-Baptiste, MAXERAT Xavier, TELLIER Noël, VIOT Alain — 5 présents et 5 voix.

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mme COZIC-GUILLAUME Isabelle, DELAHAYE Delphine, HEUZE Nelly, MM. DESMAZIERES Patrick, LE MENER Dominique, SASSO Olivier.

Pour GB : M. MONGELLA Arnaud.

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, KAZIEWICZ Renée, MOISY Sophie, MULLET Karine, MM. BATIOT Rémy, COUNIL Christophe, COZIC Thierry, LEBOLU Joël, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin.

Pour SEM : Mme MORGANT Nathalie.

Pour 4CPS : M. GUYOMARD Patrice.

Monsieur BRETEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le



ID : 072-200078426-20220304-20220304_2APOM-DE

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 mars 2022

N°20220304_2APoM

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2021

Après le vote du Compte administratif 2021, il est proposé à Madame la Présidente de la Commission Finances de faire état des reports pour 2022.

- Résultat cumulé de fonctionnement 2021 : Excédent de 728,17 € reporté à l'article 002 des recettes de la section de fonctionnement.
- Solde d'exécution cumulé d'investissement 2021 : excédent 26 518,36 € reporté à l'article 001 des recettes d'investissements.

► En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 comme présenté ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,*



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

SEANCE COMITE SYNDICAL POLE METROPOLITAIN
Vendredi 4 mars 2022 à 9h30

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 POLE METROPOLITAIN

NOM / Prénom	VOTE	Nb de voix
BOUZEAU Brigitte	Pour	1
BRETEAU Franck	Pour	1
BRIONNE Alain	Pour	1
BUIN Chantal	Pour	1
CANTIN Véronique	Pour	1
CHOLLET David	Pour	1
CLEMENT Emmanuel	Pour	1
COURTABESSIS Alain	Pour	1
COVEMAERKER Dominique	Pour	1
DUPONT Nathalie	Pour	1
FEVRIER Florence	Pour	1
FLEURY Damienne	Pour	1
FOUCHARD Stéphane	Pour	1
FRANCO Emmanuel	Pour	1
GALPIN Gérard	Pour	1
GOUFFE Jacques	Pour	1
GOUHIER Sébastien	Pour	1
GOULETTE Yvan	Pour	1
GUY Samuel	Pour	1
HEULOT Carole	Pour	1
LALANDE Michel	Pour	1
LAMBERT Gérard	Pour	1
LATIMIER Martial (Pouvoir de Monsieur MONGELLA Arnaud)	Pour	2
LEBALLEUR Isabelle	Pour	1
LERUEZ Jean-Baptiste	Pour	1
MAZERAT Xavier	Pour	1
PARIS Laurent	Pour	1
PIGNE André	Pour	1
RADOU Valérie (pouvoir de Monsieur GUYOMARD Patrice)	Pour	2
ROUANET Nicolas	Pour	1
TELLIER Noël	Pour	1
TRIFAUT Anthony	Pour	1
VAVASSEUR Maurice (Pouvoir de Monsieur AMIARD Dominique)	Pour	2
VIOT Alain	Pour	1

Pour :	Opposition :	Abstention :
37	0	0

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le



ID : 072-200078426-20220304-20220304_3POM-DE



Date de convocation : mercredi 23 février 2022

Nombre de membres : 43

En exercice : 43

Présents : 34

Votants : 37

Date et lieu d'affichage : vendredi 11 mars 2022

Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard — Le Mans

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 072-200078426-20220304-20220304_3POM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du vendredi 4 mars 2022

POLE METROPOLITAIN

Présentiel

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain a été convoqué le mercredi 23 février 2022 pour la séance du vendredi 4 mars 2022 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur BRETEAU Franck, maire de SAINT GEORGES DU BOIS, salle associative.

Délégués titulaires votants

Pour CDG 72 : MM. GALPIN Gérard, GUY Samuel — 2 présents et 2 voix.

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. LATIMIER Martial (pouvoir de Monsieur MONGELLA Arnaud), PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 5 présents et 6 voix.

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, HEULOT Carole, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, GOULETTE Yvan, LE FOLL Stéphane, PARIS Laurent — 8 présents et 8 voix.

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice (pouvoir de Monsieur AMIARD Dominique) — 4 présents et 5 voix.

Pour OBB : Mmes DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, MM. COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 5 présents et 5 voix.

Pour SEM : MM. BRIONNE Alain, FOUCHARD Stéphane, ROUANET Nicolas — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie (pouvoir de Monsieur GUYOMARD Patrice), MM. GALPIN Gérard — 2 présents et 3 voix.

Pour VDS : MM. FRANCO Emmanuel, LERUEZ Jean-Baptiste, MAXERAT Xavier, TELLIER Noël, VIOT Alain — 5 présents et 5 voix.

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mme COZIC-GUILLAUME Isabelle, DELAHAYE Delphine, HEUZE Nelly, MM. DESMAZIERES Patrick, LE MENER Dominique, SASSO Olivier.

Pour GB : M. MONGELLA Arnaud.

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, KAZIEWICZ Renée, MOISY Sophie, MULLET Karine, MM. BATIOT Rémy, COUNIL Christophe, COZIC Thierry, LEBOLU Joël, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin.

Pour SEM : Mme MORGANT Nathalie.

Pour 4CPS : M. GUYOMARD Patrice.

Monsieur BRETEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 072-200078426-20220304-20220304_3POM-DE

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 mars 2022

N°20220304_3PoM

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN

OBJET : Budget primitif 2022

Monsieur le Président propose à Mme Cantin, vice-Présidente en charges des finances, d'exposer le budget primitif 2022 du Pôle métropolitain, dont le détail figure en annexe.

► Il est proposé au Comité Syndical de :

- **APPROUVER** le budget principal 2022 du syndicat mixte du Pôle métropolitain tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,*



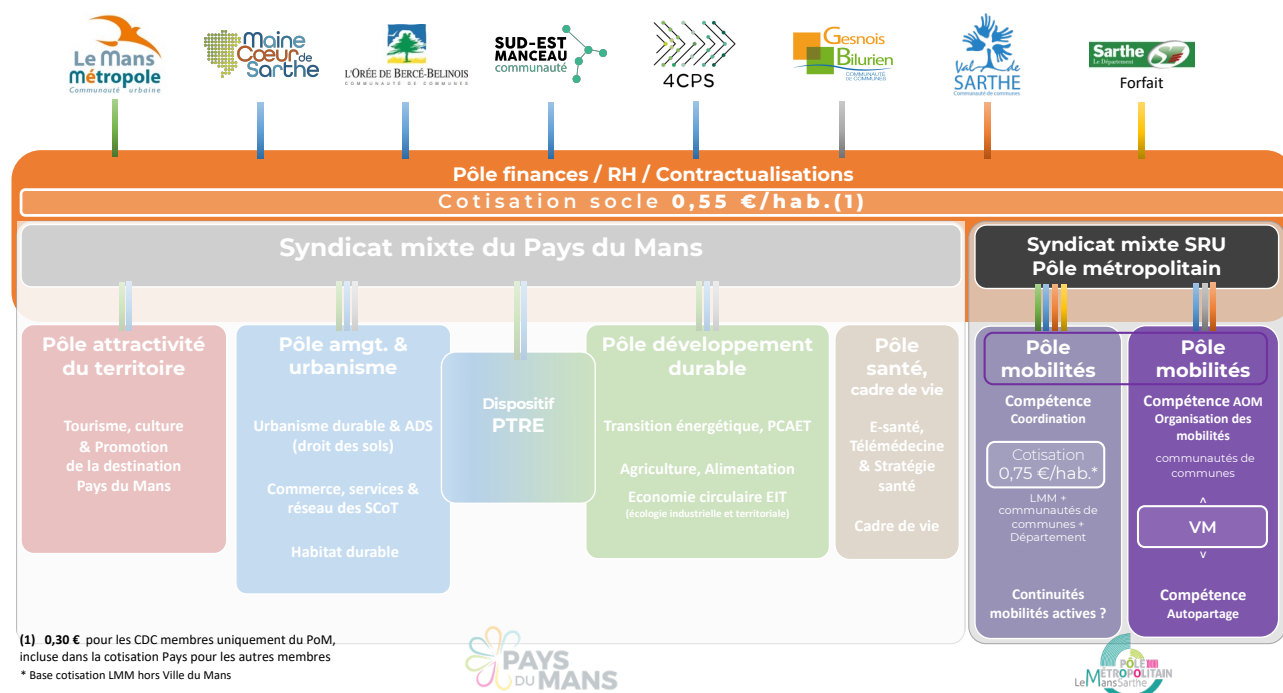
**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**

Budget primitif 2022

Pour le Pôle métropolitain, 2022 s'inscrit comme une année de transition dans un cadre de mise en œuvre de deux nouvelles compétences potentielles à partir d'avril 2022 : la compétence de coordination mobilité des AOM et collectivités, et la compétence organisation de la mobilité (AOM communautés de communes) mutualisée. Il s'agira de rendre opérationnels les premiers services de mobilités dans le cadre de sa nouvelle organisation, puis de préparer la signature du Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région des Pays de la Loire.

Le format de l'équipe du Pôle métropolitain va devoir être revu pour être efficient dans l'accompagnement et le suivi des actions de mobilité (coordination et AOM) demandés par les membres du syndicat.

Il s'agit dans un premier temps d'amorcer les actions de coordination entre les AOM, et notamment le conseil en mobilité pour accroître l'accompagnement des intercommunalités et des acteurs du territoire.



Pour rappel, un cadre financier différent se mettra en œuvre du fait de la modification des statuts du Pôle métropolitain.

Les élus de la commission finances ont proposé au comité syndical de décembre 2021 d'inscrire la cotisation existante sur la partie compétence coordination et de la fixer à 0,75 € pour l'ensemble des membres (à assiette constante) afin de répondre au besoin de conseil en mobilité pour 2022.

Pour la partie **compétence organisation de la mobilité** (AOM communales et métropolitaines), la SLO propose de ne pas statuer sur les moyens et les financements, la modification effective des statuts, et le temps que les éléments financiers liés au transfert de compétence soient complètement connus (transferts de charges des services existants notamment).

Pour autant, elle propose de travailler rapidement aux principes et orientations des financements de l'AOM Pôle métropolitain, notamment sur le volume financier à envisager en fonction des services existants et des services à venir et à inscrire dans le contrat opérationnel de mobilité (2^{ème} semestre 2022).

Pour 2022, il reste des éléments financiers à solder hors compétences mobilités, à savoir ceux de l'étude pré-opérationnelle habitat qui est menée à l'échelle du Pôle métropolitain, ainsi que le solde des financements liés à la télémédecine (2019/2020).

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 313 385,53 €*Dépenses de fonctionnement estimées pour la mobilité : 231 792,67 €*

Au chapitre 11 - charges à caractère général : 260 950,00 € - 82,63%
179 300,00 € pour la mobilité

- ☐ Prestations de services : **32 000,00 €** avec notamment :
 - Le déploiement de la télémédecine dans les établissements publics et privés, versement au GCS eSanté de 15 851,13 €, qui constitue le dernier versement de ce projet pour le Pôle métropolitain
 - L'hébergement de la plateforme Mouv'nGo pour 10 000,00 €.
- ☐ Études : **69 650,00 €**
 - pré-opérationnelle habitat pour : 49 000,00 €
 - étude des usages H2 sur le territoire du Pôle pour : 20 650,00 €
 Il s'agit des derniers versements en 2022 sur ces 2 études.
- ☐ Prise en compte de dépenses de communication et autres charges liées aux compétences missions du Pôle métropolitain et autres frais divers pour : **11 300,00 €.**
- ☐ Dépenses en prestation de services et remboursements à d'autres organismes (Pays du Mans notamment) à hauteur de : **150 000,00 €.**

Au chapitre 12 – frais de personnel : 45 000,00 € - 14,36%

- ☐ Mise à disposition d'1/2 ETP d'un poste de direction du Pays du Mans : 45 000,00 €.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 2 000,00 € - 0,64%

Chapitre 66 – frais financiers : 800,00 € - 0,26%

Chapitre 68 – amortissements : 6 348,00 € - 2,03%

Chapitre 022 – dépenses imprévues : 287,53 € - 0,35%

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 313 385,53 €*Recettes de fonctionnement estimées pour la mobilité : 231 792,67 €*

Chapitre 74 – dotations et participations 306 407,36 € - 97,77%
224 757,36 € pour la mobilité

- ☐ Concernant le déploiement de la télémédecine, inscription des **66 000 €**.
- ☐ Concernant l'étude préopérationnelle habitat, inscriptions des soldes pour :
- **33 429,00 €** pour les soldes Etat (ANAH) et Banque des Territoires,
 - **21 965,00 €** pour le solde Département.
- ☐ Concernant l'étude des usages H2, inscriptions des soldes pour :
- **9 271,43 €** pour les soldes ADEME et Banque des Territoires,
 - **6 321,43 €** pour le solde Région.
- ☐ Participation des EPCI et collectivité membres : **169 420,50 €** - 54,06%

La répartition 2022 des cotisations se détaille comme suit :

Adhérents	<i>Pop totale 2022</i>	Socle	Coordination SRU
		/ hab.	/ hab.
		0,30 €	0,75 €
CCOBB	19 807	Cf. Pays du Mans	14 855,25 €
CCMCS	21 755		16 316,25 €
CCSEM	18 094		13 570,50 €
LMM	65 333		48 540,00 €
CCGB	31 641		23 730,75 €
CC4CPS	18 603		13 952,25 €
CD72	Forfait		6 000,00 €
CCVS	30 910	9 273,00 €	23 182,50 €
TOTAL			169 420,50 €

Chapitre 042 – subv. transférées : 6 250,00 € - 19,02%

Chapitre 002 – reports : 728,17 € - 0,23%

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 32 866,36 €

Chapitre 28 – amortissements : 6 348,00 € - 19,31%

Chapitre 001 – reports : 26 518,36 € - 80,69%

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 32 866,36 €

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles 10 000,00 € - 30,43%

- ☐ Couverture besoins droits et licences, évolution du site Internet Mouv'nGo notamment.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles 16 616,36 € - 50,56%

- ☐ Couverture besoins informatiques, mobiliers.

Chapitre 040 – subv. tranférées 6 250,00 € - 19,02%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	DM1	CA 2021	BP 2022	Remarques
"011	<i>charges à caractère général</i>					
	achat de prestations de services	6042				
	carburants	60622				
	fournitures petit équipement	60632				
	fournitures administratives	6064				
	prestation de services	611	140 000,00 €	142 630,65 €	32 000,00 €	Solde télémedecine Premières actions de coordination
	maintenance logiciel	6156				
	études et recherches	617	35 000,00 €	79 300,01 €	66 650,00 €	Fin étude préop habitat + étude H2
	documentation générale et technique	6182	300,00 €	139,00 €	300,00 €	
	organismes de formation	6184				
	frais de colloques et séminaires	6185	1 500,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	
	indemnités au comptable	6225				
	annonces et insertions	6231	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
	foires et expositions	6233	250,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
	catalogues et imprimés	6236	4 000,00 €	0,00 €	4 500,00 €	
	voyages et déplacements	6251	500,00 €	160,95 €	500,00 €	
	réceptions	6257	500,00 €	158,41 €	500,00 €	
	Services bancaires	627	500,00 €	250,00 €	500,00 €	
	concours divers	6281	1 000,00 €	950,00 €	1 000,00 €	Poste LN + Conseiller en Mob + Frais
	rembt frais autres organismes	62878	87 605,56 €	45 000,00 €	150 000,00 €	structure
total chap.			272 155,56 €	271 589,02 €	258 950,00 €	82,63%
"012	<i>charges de personnel</i>					
	personnels extérieurs	6218	5 000,00 €		45 000,00 €	Mise à dispo agents PdM
total chap.			5 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	14,36%
65	redevances pour concessions, logiciels, licences	651			2 000,00 €	
total chap.			0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	
66	intérêts compte courant et de dépôt	6615	0,00 €	0,00 €	800,00 €	
					800,00 €	0,26%
"022	<i>dépenses imprévues</i>	0/1/022	1 191,88 €		287,53 €	
total chap.			1 191,88 €	0,00 €	287,53 €	0,09%
68	dotation aux amortissements	6811	7 848,00 €	7 848,00 €	6 348,00 €	
total chap.			7 848,00 €	7 848,00 €	6 348,00 €	2,03%
"023	<i>virement à section d'investissement</i>	023 OS				
total chap.			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			286 195,44 €	279 437,02 €	313 385,53 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0,00 € 728,17 €

0,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	DM1	CA 2021	BP 2022	
74	<i>dotations, subventions et participations</i>					
	participation Etat	7471		20 553,00 €	42 700,43 €	Subv. étude préop habitat + étude H2
	participations Région	7472	70 000,00 €	9 250,00 €	72 321,43 €	Subv. Télémedecine + étude H2
	participation Département	7473		38 948,00 €	21 965,00 €	Subv. étude préop habitat
	participation Communes	74748		0,00 €		
0,75 €	participations groupement collectivités	74751	135 615,45 €	129 615,45 €	169 420,50 €	54,06%
	autres organismes	7478		1 218,75 €		
	<i>sous total</i>		205 615,45 €	199 585,20 €	306 407,36 €	
total chap.			205 615,45 €	199 585,20 €	306 407,36 €	97,77%
	Quote-Part des subventions d'inv transférée au compte de résultat	042/777	7 605,56 €	7 605,56 €	6 250,00 €	
total chap.			7 605,56 €	7 605,56 €	6 250,00 €	1,99%
"002	<i>Report antérieur</i>	0/1/002	72 974,43 €	72 974,43 €	728,17 €	
total chap.			72 974,43 €	72 974,43 €	728,17 €	0,23%
			286 195,44 €	280 165,19 €	313 385,53 €	

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

CHAPI TRE	LIBELLE	ARTICLE	DM1	CA 2021	BP 2022	
001	Déficit antérieur reporté			0,00 €		
total chap.			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
040'	Subv transférée au compte de résultat Etat	040/13911	1 355,56 €	1 355,56 €		
	Subv transférée au compte de résultat Région	040/13912	6 250,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €	
total chap.			7 605,56 €	7 605,56 €	6 250,00 €	19,02%
20	immo incorporelles					
	frais d'étude	2031				
	droits et licences	2051	10 000,00 €		10 000,00 €	
total chap.			10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	30,43%
21	agencements	2181	0,00 €		5 000,00 €	
	informatique et petits équipements	2183	2 394,44 €		10 000,00 €	
	mobilier	2184				
	divers	2188	1 623,71 €		1 616,36 €	
total chap.			4 018,15 €	0,00 €	16 616,36 €	50,56%
23	travaux divers	2318			0,00 €	
total chap.			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
			21 623,71 €	7 605,56 €	32 866,36 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

0,00 € 26 518,36 €

0,00 €

CHAPI TRE	LIBELLE	ARTICLE	DM1	CA 2021	BP 2022	
001	Excédent antérieur reporté	001	13 205,71 €	13 205,71 €	26 518,36 €	
total chap.			13 205,71 €	13 205,71 €	26 518,36 €	80,69%
10	Dotations					
	Excédent de fonctionnement capitalisé	1068		0,00 €		
	FCTVA	10222	570,00 €	570,21 €	0,00 €	
total chap.			570,00 €	570,21 €	0,00 €	0,00%
"021	virement de la section de fonct	0/1/021 "OS"				
total chap.			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13	Subventions d'investissement					
	Europe / Etat	1311				
	Région	1312		12 500,00 €		
	Département	1313				
total chap.			0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00%
28	amortissements					
	amortis licences informatiques	2805	7 500,00 €	7 500,00 €	6 000,00 €	
	amortissements mobilier	28184	348,00 €	348,00 €	348,00 €	
	amortissements divers	28188			0,00 €	
total chap.			7 848,00 €	7 848,00 €	6 348,00 €	19,31%
			21 623,71 €	34 123,92 €	32 866,36 €	